

تونس في 21 مارس 1980

نشر 84 / 80 صادر من  
ادارة التعليم الثانوي والتقني والمهني

من وزير التربية القومية  
وزیر التعليم العالي والبحث العلمي

الى

السيد الاستاذ مدير المدرسة القومية للمهندسين بتونس  
السيد الاستاذ مدير مدرسة المعلمين العليا  
للتعليم التقني  
السادة المندوبين الجهويين للتعليم الثانوي  
السادة رؤساء المعاهد التقنيّة

=

الموضوع : التبرل بالسنة السابعة تقنية خاصة (الاختصاصات : آلية كورباة تقنية -  
اشغال عامة - قيس الاراضي - هندسة المياه - البناء - التركيب المعدني -  
مزن الخشب - آلية السيارات وتكاسيم النتيل).

المصاحب : 8 جدارل .

وبعد، اتشرف بتذكيركم بانہ وقع أحداث سنة سابعة تقنية خاصة ابتداء  
من غرة اكتوبر 1971 للمتفوقين من المحرزين على شواذة التقني وذلك لاعادتهم لدراسة  
تعليم العالي بالمدرسة القومية للمهندسين بتونس، او بمدرسة المعلمين العليا للتعليم التقني .  
ويقتض اختيار المترشحين الى السنة السابعة تقنية خاصة طبقا للشروط

التالية :

أ - اقتراح رئيس المعهد الذي يرتكز على :

- 1) عمر المترشح الذي لا يمكن ان يتجاوز 22 سنة على الاكثر في غرة اكتوبر 1980
- 2) ان يكون المترشح قد قضى 4 سنوات على اكثر تقدير بالمرحلة الثانية
- 3) ان يكون معدله العام بالسنة السادسة يساوي او يفوق 10/20
- 4) ان يكون معدله في مادة الرياضيات بالسنة السادسة يساوي او يفوق 10/20

ب - يقع تنفيل التلاميذ المتحصلين على بطاقة امتياز او ملقحة شرف او الذين لم يستمروا  
خلال دراستهم الثانوية او الذين لم يتجاوز عددهم 20 سنة في غرة اكتوبر 1980 وذلك  
باسناد نشأ اضافية اليهم .

ج - كما يقع منح نقطة واحدة للتلاميذ الذين استمروا بالسنة السادسة

هذا، وسيقع ترتيب التلاميذ الذين وقع ترشيحهم من طرف رؤساء المعاهد  
والمحصلين على شواذة التقني حسب الاولوية باعتبار المعدل السنوي ومعدل امتحان  
شواذة التقني والنقل الانفاية التي وقع اسنادها اليهم .

لذا، فالرجاء من السادة رؤساء المعاهد :

- 1) تسيير البطاقة المصاحبة لهذا لكل مترشح الى شواذة التقني الذي تنطبق عليه  
الشروط المنصوص عليها بالفترة (أ) مع احترام تلك الشروط احتراما كلياً .
- 2) ومنح هذه البطاقة في الدفاتر الرسمية للمعنيين بالأمر ،

3) توجيه قائمتان لكل اختصاص الى ادارة التعليم الثانوي بوزارة التربية القومية في نايرين، القائمة الاولى للتلاميذ الذين تقرر ترشيحهم للسنوات السابعة تقنية خاصة والثانية للذين لم يقم ترشيحهم وذلك حسب المثال المصاحب لهذا ويقع توجيه هذه القوائم في اجل لا يتجاوز اتماء يوم 10 جيران 1980.

4) اعلام تلاميذ السنوات السادسة تقنية بخصوي هذا المنشور مع اشعارهم بان السنوات السابعة خاصة توجد بالمعاد التقنية وانه يتحتم على الناجحين فيها تقديم مطالب مع مدرسية عند الضرورة حسب التراتيب الجاري بها العمل بالنسبة لتلاميذ التعليم الثانوي ،

والسلام

وزير التربية القومية

محمد مزالي

وزير التعليم العالي والبحث العلمي

عبد العزيز ضياء

PICHE D'EVALUATION POUR L'ADMISSION EN 7e ANNEE SPECIALE

TECHNIQUE INDUSTRIELLE

NOM ET PRENOM : .....  
DATE ET LIEU DE NAISSANCE : .....  
ADRESSE DES PARENTS : .....

ETABLISSEMENT : .....  
OPTION : .....  
SPECIALITE D'ORIGINE : .....  
(pour les Lauréats de 1<sup>er</sup> Ens. Prof.)

Case à remplir par le Chef d'établissement	Case à remplir par le Président du Jury pour les Diplômés	Case à remplir par le Jury du Concours
1) Date d'entrée dans l'Enseignement Secondaire .....	Note de Mathématiques (sur 20) obtenue à l'examen	Moyenne Annuelle
2) Moyenne obtenue en 6 <sup>ème</sup> année		Moyenne de l'examen
3) Moyenne annuelle en Mathématiques	Moyenne Générale de l'examen	Bonification pour non redoublement (2)
4) Récompense (1)		Bonification pour récompense (3)
5) Âge exact de l'élève au 1.10.1980	Signature	Bonification pour Âge (4)
6) L'élève a-t-il redoublé en 6 <sup>ème</sup> année? Signature	oui - Non	Pénalisation pour redoublement en 6 <sup>ème</sup> année (5)
		Score Total

1<sup>er</sup>) On indiquera la mention P.E. si l'élève obtient le prix d'excellence et la mention P.H. s'il obtient le prix d'honneur

2<sup>e</sup>) Non redoublément donne droit à 1 point

3<sup>e</sup>) - le P.E. donne droit à 2 points  
- le P.H. donne droit à 1 point

4<sup>e</sup>) 1 point pour l'élève ayant entre 19 et 20 ans  
2 points pour l'élève ayant moins de 19 ans

5<sup>e</sup>) Diminution de 1 point pour l'élève qui aurait redoublé en 6<sup>ème</sup> année



LISTE DES CANDIDATS PROPOSES POUR LA 72 ANNEE

SPECIALE TECHNIQUE INDUSTRIELLE

ETABLISSEMENT : .....

OPTION ( 1 ) : .....

N°	NOM ET PRENOMS	DATE DE NAISSANCE	NBRE DE REDOUBLE- MENTS (2)	MOYENNE GENERALE	MOYENNE EN MATHÉMATIQUES
!	!	!	!	!	!
!	!	!	!	!	!
!	!	!	!	!	!
!	!	!	!	!	!
!	!	!	!	!	!
!	!	!	!	!	!
!	!	!	!	!	!
!	!	!	!	!	!
!	!	!	!	!	!
!	!	!	!	!	!
!	!	!	!	!	!
!	!	!	!	!	!
!	!	!	!	!	!
!	!	!	!	!	!
!	!	!	!	!	!
!	!	!	!	!	!
!	!	!	!	!	!
!	!	!	!	!	!
!	!	!	!	!	!
!	!	!	!	!	!
!	!	!	!	!	!
!	!	!	!	!	!
!	!	!	!	!	!

(1) : Mécanique - Electrotechnique - Travaux Publics - Topographie - Hydraulique - Bâtiment - Méc. Auto et Organisation des transports - Métiers du Bois - Construction Métallique.

(2) : Indiquer la classe

LISTE DES ELEVES NON PROPOSES POUR LA 78 ANNEE  
SPECIALITE TECHNIQUE INDUSTRIELLE

ETABLISSEMENT : .....

OPTION ( 1 ) : .....

N°	NOM ET PRENOM	DATE DE NAISSANCE	NOMBRE DE REDOU- BLEMENTS AU 2 <sup>e</sup> CYCLE (2)	MOYENNE ANNUELLE	MOYENNE EN MATHÉMATIQUES
!	!	!	!	!	!
!	!	!	!	!	!
!	!	!	!	!	!
!	!	!	!	!	!
!	!	!	!	!	!
!	!	!	!	!	!
!	!	!	!	!	!
!	!	!	!	!	!
!	!	!	!	!	!
!	!	!	!	!	!
!	!	!	!	!	!
!	!	!	!	!	!
!	!	!	!	!	!
!	!	!	!	!	!
!	!	!	!	!	!
!	!	!	!	!	!
!	!	!	!	!	!
!	!	!	!	!	!
!	!	!	!	!	!
!	!	!	!	!	!
!	!	!	!	!	!
!	!	!	!	!	!
!	!	!	!	!	!
!	!	!	!	!	!
!	!	!	!	!	!

(1) : Mécanique - Electrotechnique - Travaux Publics - Topographie - Hydraulique  
Bâtiment - Méc. Auto et Organisation des Transports - Métiers du Bois  
Construction Métallique.

(2) : Indiquer la classe